

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2023-02-10-03

Date de convocation : 26 septembre 2023
Date d'affichage : 06 octobre 2023

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – Trophée Forum des Associations 2023

Nombre d'élus : 27
Présents : 20
Représentés : 5
Votants : 25

L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Patrick KOEBERLE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Dominique JAILLON, Jérôme DUVERNOY, Jean-François VAQUIERI, Pauline LACLEF, Audrey de FERNEL, Loïc FLICHY, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ

Absents ayant donné pouvoir : 5

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI
Armelle LUCAS de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD
Sylvy HAUFF a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE
Magali PRADEL a donné pouvoir à Michel BOISRAMÉ

Absents : 2

Jean-Michel RAGUENES
Frédéric RAVEAU

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 15

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la république ;
VU la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°2023-03-04-02 du 3 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023 de la commune ;
VU l'avis de la commission des finances du 22 septembre 2023 ;

CONSIDERANT l'examen des actions menées au titre de l'année 2023 par les associations dans le cadre du « Trophée du Forum des associations 2022 » ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

1) **ATTRIBUE** les subventions exceptionnelles suivantes dans le cadre des trophées des associations 2023.

Trophées des associations		Noisy-le-Roi
1 ^{ère}	Rythme et danse	100 €
2 ^{ème}	Cèdre et loisirs	100 €
3 ^{ème}	Pétanque	100 €

2) **DIT QUE** les crédits sont ouverts au chapitre 65, nature 65748 du budget 2023.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 2 octobre 2023

Le Maire
Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente



Handwritten signature of Marc Tourelle in blue ink.